

**PRIX NATIONAL D'EXCELLENCE 2025
DU SECTEUR DE LA COMMUNICATION ET DES MÉDIAS**

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

La 12^e édition de la Journée Nationale de l'Excellence honorera, le mardi 05 août 2025, les Ivoiriens et amis de la Côte d'Ivoire dont le travail peut être qualifié d'exceptionnel. A cet effet, le Ministère de la Communication proposera au **Comité National du Prix National d'Excellence présidé par Son Excellence Monsieur le Premier ministre**, les meilleurs acteurs de son département. C'est ainsi que Monsieur le Ministre de la Communication, a mis en place un Jury chargé, en liaison avec l'Inspection Générale du département, d'informer, de collecter et de traiter les dossiers de candidature.

CIBLE

La compétition est ouverte aux acteurs et professionnels du secteur de la Communication, de la Presse et des Médias : journalistes, chargés de communication, éditeurs de presse, chaînes de télévision ou de radio, afficheurs, régies publicitaires, réalisateurs, animateurs, techniciens, développeurs, photographes, monteurs, blogueurs, etc. Le candidat peut être une personne, une entreprise ou un produit. Il doit fournir les preuves de son excellence.

- LE PRIX NATIONAL D'EXCELLENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION

Récompense la qualité, l'initiative, l'engagement et le dynamisme des professionnels du secteur de la communication. Les candidats doivent être des personnes physiques ou morales du secteur public ou du privé, ayant posé des actions d'éclat.

- LE PRIX NATIONAL D'EXCELLENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS

A pour but de susciter l'excellence dans un secteur des médias en perpétuelle mutation, en récompensant le professionnalisme, la créativité, le respect de l'éthique et de la déontologie, ainsi que le sens de la responsabilité dans le traitement et la diffusion de l'information.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

✓ Personnes physiques :

Fonctionnaires, agents de l'Etat et travailleurs du privé ayant, au moins, cinq (05) années de service révolues. Les candidats de l'Administration publique doivent, de préférence, être choisis parmi les fonctionnaires et agents d'exécution et de conception, plutôt que parmi les hauts responsables administratifs du Ministère. **Les membres du Cabinet du Ministre ne peuvent pas postuler.**

✓ **Personnes morales :**

Administrations publiques et entreprises privées ayant, au moins, cinq (05) années d'existence.

Le Cabinet du Ministre ne peut pas postuler.

✓ **Produits :**

Appareillage, support de communication, nouvelle technique, application informatique, etc.

Noter qu'un candidat qui remporte trois fois de suite le Premier Prix d'Excellence ne peut plus postuler.

DOSSIERS À FOURNIR

- Une lettre de candidature signée et adressée à Son Excellence Monsieur le Premier ministre, mettant en avant les motivations du candidat et relevant ses qualités remarquables. Les propositions de candidature doivent également être signées par le responsable hiérarchique direct, l'employeur ou le premier responsable de la structure, lorsque cela s'applique ;
- Une note de présentation du candidat ou de la structure candidate (une page au moins) signée par le responsable hiérarchique direct ou le premier responsable, lorsque cela s'applique ;
- Le curriculum vitae (CV), signé, du candidat (une page au moins) ou la présentation de la structure, lorsque cela s'applique ;
- La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité du candidat ou du responsable de la structure, lorsque cela s'applique ;
- Deux (02) photos d'identité couleur du candidat ou du responsable de la structure, lorsque cela s'applique (**PAS DE LOGO**) ;
- Un **dossier technique** composé, lorsque cela s'applique à leur cas, des éléments suivants : carte d'Identité de Journaliste Professionnel ou de Professionnel de la Communication, carte d'Identité Professionnelle, agrément du Conseil Supérieur de la Publicité, attestation de régularité fiscale ou technique, attestation de la CNPS, attestations de décoration ou de récompenses, ainsi que tous autres documents importants.

DATE LIMITE : mercredi 30 avril 2025, à 16 heures 00 minute GMT.

Le candidat doit s'inscrire en ligne avant de déposer son dossier physique :

- ***S'inscrire en ligne sur le site web : www.prixdexcellence.gouv.ci***
- ***Déposer le dossier physique au Service Courrier du Cabinet du Ministre de la Communication, sis au 8^e étage de l'Immeuble SCIAM, Abidjan-Plateau, ou à la Préfecture.***

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Point Focal : M. Seydou KONE, Inspecteur Technique, immeuble NSIA 11^e étage, Tel : 27 20 31 79 22 / 07 03 49 09 22